



## Abus de pouvoir de la Police

-----  
Par Picasso71

Fin novembre, une voisine est venu me voir et m'a dit qu'un jeune homme a conduit la voiture de mon père et a éraflé la sienne le 15 novembre dernier sur le parking de la résidence (dans les Yvelines). Cette voisine n'était pas présente sur les lieux lorsque l'« accident » s'est produit mais, un ami à elle, qui est policier, dit en avoir été témoin.

L'assurance de cette voisine m'a ensuite envoyé un constat datant du 15 novembre et m'a demandé de le signer. J'ai refusé car ni moi ni mes frères n'avons eu cet accident. De plus, j'ai une attestation d'un garage prouvant que ma voiture s'y trouvait le 15 et 16 novembre pour réparation.

La voisine a alors changé la date et a dit que l'accident n'a pas eu lieu le 15 novembre mais le 14. Comme je refusais toujours de signer le constat, elle a porté plainte pour délit de fuite.

Aujourd'hui, mes frères et moi avons été convoqué au commissariat afin que le « témoin » puisse désigner qui d'entre nous conduisait la voiture lors de l'« accident ». Le témoin a désigné l'un de mes frères. Or, ce dernier fait ses études à Lille et n'était donc pas dans les Yvelines la semaine où aurait eu lieu l'accident. Il a d'ailleurs une attestation de son école témoignant de sa présence en cours le 14 et 15 novembre dernier.

Malheureusement, le policier qui l'a reçu n'a pas voulu entendre sa version des faits. Dès que mon frère prenait la parole, il répondait lui demandait d'avouer ou de se taire. Il l'a obligé à reconnaître l'accident, sous peine de garde à vue. Sous la pression, et sachant qu'il avait des partiels dans quelques heures, mon frère a accepté de signer 1 attestation (reconnaissant qu'il a été l'auteur de l'accident le 15 novembre alors même qu'il a des attestations témoignant qu'il se trouvait à Lille ce jour là et que la voiture était immobilisé dans un garage pour réparation).

Par ailleurs, mon frère a voulu porter plainte pour dénonciation calomnieuse mais le policier a refusé de prendre sa déposition. Il lui a dit que mon frère pouvait porter plainte dans un autre commissariat mais qu'avant, il devait signer l'attestation.

Le policier lui a dit que si en plus il acceptait de signer le constat à l'amiable, il n'y aurait pas de poursuites judiciaires par la suite et que l'affaire s'arrêterait là.

Il a rajouté que si mon frère refusait de le faire, il sera amené devant le tribunal et devra payer un avocat pour se défendre. Il a aussi rajouté que si mon frère réussissait à prouver son innocence, alors un autre des frères sera accusé. Si lui aussi arrive à prouver son innocence, mon père sera alors poursuivi pour l'accident (car c'est lui le titulaire de la carte grise).

Mon frère est à 2 doigts de signer le constat afin de ne plus être harcelé et de ne plus avoir de problèmes avec les policiers, alors même qu'il a de preuves de son innocence. Il veut que l'affaire s'arrête là car un avocat ça coûte cher. La seule chose qui le fait hésiter, c'est que le policier qui gère l'affaire n'est pas du tout quelqu'un de confiance, et du coup mon frère a peur d'être poursuivi même si il signe le constat.

Avez-vous des conseils à me donner sur ce qu'on devrait faire?

Merci d'avance.